



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
16 mars 2017

L'an 2017 le 16 mars à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 09/03/2017

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire ; Mmes : BARTHELEMY Catherine, CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde; MM : BOUCHAT Philippe, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : M. BEAUGENDRE Alban, JALICON André

Secrétaire de séance : Mme BARTHELEMY Catherine

Délibération 2017_007: Sinistre : encaissement des chèques Groupama

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la déclaration, auprès de notre assurance Groupama, du sinistre survenu le 28 mai 2016, à savoir un accident de la route cassant un bac en pierre.

L'assurance Groupama nous a fait parvenir 2 chèques :

* 4789.00 € correspondant à l'indemnisation du préjudice franchise déduite et

* 251.00 € correspondant au remboursement de la franchise suite à l'obtention du recours auprès de la compagnie adverse.

Il convient de délibérer pour encaisser ces 2 chèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'encaissement des 2 chèques de Groupama de 4789.00€ et 251.00€,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'invitation à la chorale « A travers Chants ».
- Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre de demande e subvention de l'association Artc en Ciel.
- Le Conseil Municipal souhaite se renseigner sur les tarifs des plaques en lave émaillée pour le nom des rues de la commune.
- Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Le Poulailler.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'invitation à la commémoration du 19 mars 1962.
- Le Conseil Municipal réfléchit à la création d'une association communale « Petit Patrimoine »
- Le vent violent a enlevé une partie du toit de l'abri-bus à Massages et la réparation doit être faite en urgence.
- Il faut prévoir la réfection du toit du four de Reyvialles avec une dépense de fournitures pouvant s'élever jusqu'à 1500€ et la main d'œuvre serait accomplie par l'association « Petit Patrimoine »
- Il faut prévoir l'agrandissement de la cabane de chasse avec un montant de dépenses de fournitures s'élevant jusqu'à 300€ et la main d'œuvre serait accomplie par l'association de chasse.
- Monsieur le Maire doit se renseigner auprès du Conseil Départemental pour connaître l'échéancier de réalisation des travaux RD 2089.